

COMMUNIQUÉ FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

SOUS la Haute présidence de S.E. El Hadj Omar Bongo Ondimba, président de la République, chef de l'Etat, le Conseil des ministres s'est tenu ce mercredi 11 juillet 2007 à partir de 10 heures 30 dans la salle habituelle au palais de la présidence de la République.

Le Conseil a hautement salué la participation particulièrement active de Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, président de la République, chef de l'Etat, aux côtés de tous ses pairs africains, au 9e Sommet de l'Union africaine tenu du ter au 03 Juillet 2007, à Accra au Ghana.

Le Conseil s'est vivement réjoui notamment de ce que, au-delà des différences d'approches entre les uns et les autres, l'ensemble des dirigeants africains réunis au Ghana, aient adopté par un large consensus, une Déclaration dite: « Déclaration d'Accra ». Celle-ci réaffirme le besoin d'accélérer l'intégration économique et politique du continent et la nécessité de la mise en place d'un gouvernement de l'Union comme étape devant conduire à l'édification des Etats-Unis d'Afrique.

Le Conseil approuve la pertinence de la Déclaration d'Accra qui fixe le contenu de la feuille de route devant conduire ce processus. A savoir : mise en place d'un Comité ministériel et d'experts appelé à conceptualiser les notions de Gouvernement de l'Union et d'Etats-Unis d'Afrique, à définir les domaines de compétences du Gouvernement de l'Union et à examiner l'impact qu'ils peuvent avoir sur la souveraineté des Etats membres, et à circonscrire les rapports entre les Gouvernement de l'Union et les Communautés Economiques Européennes (CER).

Le Conseil apprécie très positivement le fait que toutes ces études, y compris l'audit, seront transmis aux Etats membres et soumis à un Comité de cinq (5) Chefs d'Etat dont le Président Omar Bongo Ondimba. C'est ce Comité qui présentera, pour adoption, un rapport à la prochaine Session ordinaire de la Conférence prévue en Janvier 2008 à Addis-Abeba.

Le Conseil est revenu ensuite longuement, Our s'en féliciter, sur le renforcement de la coopération entre la France et le Gabon, illustré notamment par l'accord sur les flux migratoires entre nos deux (2) pays et les nombreux et fructueux entretiens menés récemment à Paris par le président Omar Bongo Ondimba avec son homologue Nicolas Sarkozy, ainsi qu'avec le Premier ministre Français et le ministre de l'Economie et des Finances.

S'agissant particulièrement de l'accord sur les flux migratoires, celui-ci prévoit entre autres dispositions pertinentes : la suppression des visas court séjour pour les détenteurs de passeports de services; l'instauration de visas de circulation de deux (2) ans à entrées multiples pour motifs économiques, professionnels, médicaux ou familiaux pour les compatriotes détenant, des passeports ordinaires.

L'accord sur les flux migrations prévoit également de nouvelles facilités de séjour et de travail pour les étudiants gabonais en France.

Le Conseil tient à rendre un hommage solennel au président Omar Bongo Ondimba dont la forte implication personnelle et les liens solides d'amitié avec les dirigeants français, en tête desquels le Président Nicolas Sarkozy, ont permis ces résultats et avancées spectaculaires. Tout en rappelant que l'accord entrera en vigueur dès sa ratification par les deux (2) parties, le Conseil appelle tous les compatriotes à faire preuve d'un sens élevé de civisme et de patriotisme pour que, par un comportement quotidien exemplaire, ils participent au respect scrupuleux dudit accord.

Sur un autre plan, le Conseil s'est à nouveau penché sur l'important chantier que constituent l'entretien et l'aménagement routier.

A ce sujet, et manifestant une fois de plus, sa volonté de voir les populations habitant dans les zones difficilement accessibles de notre capitale bénéficier de routes permettant leur désenclavement progressif, le président de la République, chef de l'Etat, a donné des instructions précises au Ministre d'Etat, Ministre des Travaux Publics, de l'Equipement et de la Construction, pour le démarrage immédiat de travaux d'ouverture de routes dans les quartiers ci-après de Libreville et d'Owendo

1er ARRondissement

*CAMP DE GAULLE:

Carrefour Super Marché ADC -Ambowè ;

Carrefour Super Marché ADC - Cimétière des SEKIANI (MESSOLO) - passant par la zone maraîchère pour ressortir à ALIBANDENG.

- **LOUIS**

Entrée Hôtel Louis - GABOPRIX de PLAINE ORETY.

- **CHARBONNAGES**

DIBA DIBA (Fin goudron) - ONDOGO (vers Carrefour GP) ;

DIBA DIBA - PONT ASSELE.

- **ANGONDJE**

ANGONDJE - Accès Village BAKOTA.

6ème ARRondissement

- **CITE DAMAS**

Quartier Beauséjour - PK 10 (RN1).

6e ARRondissement

- **NZENG AYONG**

Carrefour GP - DIBA DIBA en passant par ONDOGO ;

Ecole DRAGAGE;

Carrefour DRAGAGE - Carrefour Clin d'oeil;

Boucle Petit Marché - Ecole DRAGAGE;

Carrefour Petit Marché bretelle de gauche;

Carrefour Clin d'oeil bretelle de gauche jusqu'au dalot;

Carrefour Clin d'oeil bretelle de droite;

Carrefour Groupe Culturel et entrée des artistes ;

Complexe scolaire immeuble M.C.D. ;

Ecole Islamique Chantier ENTRACO NZENG AYONG - Sortie PK 8.

- **HÔPITAL DE MELEN**

Entrée Hôpital de Melen ;

Hôpital de Melen vers les rails;

Fin goudron vers les rails.

- **CAMP MILITAIRE DU PK 12**

Camp Militaire PK 12 vers les rails;

Camp Militaire vers le bas fond.

COMMUNE D'OWENDO

- **ALENAKIRI**

Carrefour Boumou vers l'antenne;

Super Marché Carrefour SOBRAGA ;

Super Pressing - Pont métallique - Cité COMILOG.

Dans la même perspective visant l'amélioration de notre réseau routier, le Conseil a pris connaissance de la communication faite par le ministre d'Etat, ministre des Travaux Publics, de l'Équipement et de la Construction, sur le démarrage effectif

des Travaux d'Entretien routier 2007, dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Deuxième Génération (FER II).

A cet égard, le Conseil prend acte du démarrage réel ou imminent des travaux ci-après :

-le renforcement de la voie expresse, sur une longueur de 16 km, marche attribué à l'Entreprise Colas pour un montant de 3.568.36.104 F CFA;

- la construction de quatre (4) ponts métalliques sur les rivières MPANI (ONG) ; NGOLO (ONKOUA), MESIBE (MEDOUNEU) ; MVEZE (Commune de BITAM) ; marché attribué à l'Entreprise STI pour un montant de 879.000.000 F CFA;

- la fourniture de pièces de recharge à la régie administrative attribuée à l'Entreprise GAD -SAMCE à hauteur de 400.000.000 F CFA;

- la fourniture de filtres et batteries à la régie administrative par l'Entreprise NOPS pour un montant de 150.000.000 F CFA;

- la construction de deux (2) ponts contigus à Plein-Ciel par l'Entreprise SOBEA pour un montant de 1.664.231.591 F CFA;

- le traitement de deux (2) érosions progressives sur la route KOULA-MOUTOU-PANA à hauteur de 711.583.365 F CFA;

Le Conseil, tout en se félicitant de ces avancées, demande que soient accélérées les procédures en vue de la réalisation effective de l'ensemble des travaux prévus dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier 2007.

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DES EAUX, DE LA PÊCHE ET PARCS NATIONAUX

Le ministre a présenté au Conseil, qui s'en est réjoui, la conjoncture économique favorable de la filière bois au 31 décembre 2006, ainsi que les perspectives y relatives à l'horizon décembre 2007.

Il en ressort principalement entre 2005 et 2006, une croissance :

- de la production de grumes de 4 % ;
- des exploitations de grumes de 11,5 % ;
- des livraisons de grumes aux industries du bois de 15,4 %;
- du chiffre d'affaires de la filière de 2,8 ;
- de la valeur ajoutée de la filière de 3,5 ;

- de la création des emplois dans la filière de 2,7 %.

Ces facteurs favorables ont eu, entre autre, pour conséquence immédiate, l'augmentation de recettes d'exportation des bois travaillés, eu égard à la création de seize (16) nouvelles usines à bois dans le pays.

Aussi, s'agissant des emplois, les effectifs répartis entre l'exploitation forestière, l'industrie du bois et le négoce passent de 14.935 en 2005 à 15.337 employés en 2006.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, CHARGE DU NEPAD

Le Conseil a autorisé le ministre à mettre en oeuvre le Comité national de facilitation du commerce dès ce mois de Juillet 2007.

Le Comité national de facilitation est une structure mixte de consultation sur les procédures entre les différents intervenants du commerce international. Ce Comité comprend les administrations et les opérateurs économiques privés.

Par ailleurs, à la requête du Ministre, le Conseil a marqué son accord pour que soient notifiées l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) toutes les normes nationales ayant un impact sur commerce : loi, décret, arrêté, décision, instruction.

AU TITRE DES MISSIONS, SÉMINAIRES ET CONFÉRENCES

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU 'DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, CHARGE DU NEPAD

Le Conseil a autorisé le ministre à organiser, en partenariat avec l'Union Européenne, un important Séminaire national de sensibilisation et d'information sur les négociations portant sur l'Accord de Partenariat Économique (APE) à Libreville, les 30 et 31 juillet 2007.

Enfin, le Conseil a autorisé un certain nombre de missions à l'étranger des membres du Gouvernement. La notification de chaque mission sera faite aux différents ministres par le secrétariat général du Conseil des ministres. (fin).